

Intitulé	Connaissance et entretien des égouts
Objet	Réaliser un cadastre complet (caractérisation, curage et un examen visuel (endoscopie)) des égouts pour en améliorer leur fonctionnement et éviter des rejets d'eaux usées dans les masses d'eau tant de surface que souterraines.
Motivation	La gestion des eaux usées par temps de pluie est un enjeu important (cf. mesure 8) avec notamment des pollutions ponctuelles qui peuvent survenir lors d'épisodes de fortes pluies après de longues périodes de sécheresse. Ces phénomènes peuvent générer des débits d'eaux de pluie extrêmement intenses fortement chargées en polluants qui peuvent être déversés dans la rivière, dès lors que les réseaux ne sont pas entretenus (curage) de manière régulière. Le manque d'entretien des réseaux d'égouts conduit également par temps sec à des dysfonctionnements.
Mise en œuvre	<p>Les mesures pour résoudre ce problème sont déjà partiellement initiées et doivent être généralisées (dans les masses d'eau concernées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le curage du passif des réseaux d'égouttage ; • La réalisation du cadastre et d'une endoscopie des réseaux d'assainissement ; • Le curage (préventif) des réseaux d'égouttage. <p>Cette mesure a pour objectif de réduire les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel en évitant l'envasement des égouts et d'améliorer les connaissances techniques et hydraulique des réseaux pour en assurer une meilleure gestion journalière et patrimoniale.</p> <p>Dans certains cas, il sera nécessaire de réaliser une véritable étude diagnostique du réseau de collecte dans les masses d'eau où l'égouttage est (co-)responsable de la non-atteinte du bon état, étude réalisée dans une approche holistique (aspects hydrauliques, modélisation, caractérisation et état des réseaux, etc.). Elle permettra d'identifier et de localiser les problèmes et de définir les solutions optimales pour les résoudre, pour aboutir à des travaux prioritaires.</p> <p>La gestion régulière des réseaux doit également être assurée et pour ce faire, une réflexion sur les mesures (techniques, financières et juridiques) doit être initiée.</p>

Etape(s), publics cibles et objectifs de communication		Calendrier prévisionnel
1	Réalisation d'un cadastre de réseau comprenant : la caractérisation du réseau, son curage et son endoscopie. Mise en place d'un GT relatif à la gestion des réseaux d'égouttage	2023
2	Réalisation du cadastre + analyse du réseau	2023-2024
3	Réalisation du cadastre + analyse de l'état du réseau + réalisation de travaux prioritaires de réhabilitation	2024-2027
4	Mise en place d'un GT relatif à la gestion des réseaux d'égouttage	2023
Opérateur(s)	SPGE, OAA	

Partenaire(s)	OAA – Communes
Impact(s)	
Echelle(s)	<p>Masses d'eau de surface où l'égouttage peut être considéré comme (co-)responsable de la non-atteinte du bon état des masses d'eau (cf. MESU repris dans la mesure 4).</p> <p>En première analyse, 94 bassins techniques dans 72 MESU ont été identifiées pour une longueur de réseau d'égouttage de +/- 4.200 km.</p> <p>Les critères utilisés pour la définition des 94 bassins techniques prioritaires pour les opérations de cadastre/endoscopie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 134 masses d'eau de surface où l'assainissement collectif est (co-)responsable de la non-atteinte du bon état. • MESU où le taux d'équipement > 80%. • Taux de charge des STEP < 75%. <p>Les opérations de cadastre/endoscopie qui seront réalisées dans les 94 bassins techniques prioritaires identifiés permettront de programmer/réaliser les investissements de réhabilitation/reconstruction des égouts dans ces bassins techniques prioritaires".</p>
Source de financement	CVA et/ou autres moyens budgétaire (budget régional, participation communale, ...)
Moyens requis	ETP niveau des OAA pour effectuer les analyses des données récoltées
Aspects légaux	Néant